

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 14 JUIN 2021, À 19 H 30.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Support aux Canadiens de Montréal – séries éliminatoires 2021 – en route vers la coupe!
- 3. DEMANDES VERBALES**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 31 mai 2021
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Coordinatrice au Service des loisirs et des saines habitudes de vie – personnel cadre remplaçant – embauche
 - 5.3 Agente de bureau au Service des finances – personnel temporaire – embauche
 - 5.4 Technicienne inspectrice aux services techniques et de l'urbanisme – Marianne Vachon – permanence
 - 5.5 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – 1224-2-2021 modifiant le règlement numéro 1224-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies
 - 5.6 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1288-2021 constituant une réserve financière aux fins de protection et de bonification en matière environnementale sur l'ensemble du territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies
 - 5.7 Roy & Asselin, avocats – honoraires
- 6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1295-2021 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville
 - 6.2 Entretien des accotements – mandat
 - 6.3 Prolongement de la rue perpendiculaire à la rue Joseph-M.-Parent (rue des Affaires) – Généreux construction inc. – certificat de paiement no 7
- 7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**
 - 7.1 Dérogation mineure numéro 2021-00252 (106 à 112, rue Hubert et 114 à 120, rue Hubert)
 - 7.2 Dérogation mineure numéro 2021-00259 (chemin du Domaine Marois)

- 7.3 Étude de PIIA – projet de remplacement d’une enseigne apposée sur le bâtiment – 138, boulevard Antonio-Barrette
- 7.4 Étude de PIIA – projet d’installation d’une enseigne sur poteau – 175, boulevard Antonio-Barrette
- 7.5 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1294-2021 visant à encadrer les permis et procédures de lotissements

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 8.1 Bâtiment des organismes – acquisitions et aménagements – modification
- 8.2 Fondation Richelieu de Joliette – agrandissement de l’édifice Richelieu Michel-B.-Comtois – demande de contribution financière
- 8.3 Carrefour Action municipale et famille – adhésion – renouvellement

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

- 9.1 Robot nettoyeur – piscine municipale – acquisition
- 9.2 Club de soccer Lanaudière-Nord Noir et Or – inscriptions été 2021 – recommandation de paiement

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

- 10.1 Festival de Lanaudière – été 2021 – commandite
- 10.2 Pôle Territoire Danse – entente – autorisation de signature

11. AUTRES SUJETS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault et madame Audrey Chevrette, respectivement directrice générale et directrice des affaires juridiques et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

314-06-2021

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D’adopter l’ordre du jour de la présente séance tel que présenté en y retirant le point suivant, savoir :

7.4 Étude de PIIA – projet d'installation d'une enseigne sur poteau – 175, boulevard Antonio-Barrette

2.1 Support aux Canadiens de Montréal – séries éliminatoires 2021 – en route vers la coupe!

315-06-2021

ATTENDU QUE les Canadiens de Montréal ont gagné la première ronde des séries éliminatoires 2021 en sept parties contre les Maple Leafs de Toronto;

ATTENDU QU'ils ont par la suite balayé la série contre les Jets de Winnipeg;

ATTENDU QU'ils entameront sous peu la 3^e ronde éliminatoire;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire féliciter et supporter l'équipe du Tricolore vers la conquête de la Coupe Stanley et particulièrement monsieur Dominique Ducharme, entraîneur-chef par intérim et prairiquois;

ATTENDU QUE la Ville a érigé le drapeau des Canadiens de Montréal à l'hôtel de Ville et croit aux chances de l'organisation de ramener la coupe à Montréal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies supporte fièrement l'équipe des Canadiens de Montréal vers la conquête de la Coupe Stanley et particulièrement monsieur Dominique Ducharme, entraîneur-chef par intérim et prairiquois;

Que la présente résolution soit acheminée à l'organisation du Canadien de Montréal ainsi qu'aux chaînes de télévision sportives TVA Sports et RDS.

3. DEMANDES VERBALES

Une demande écrite est soumise à la considération du conseil municipal par monsieur Étienne Loisel qui demande des explications quant au changement de firme d'évaluation pour le contrat d'évaluation municipale de la MRC de Joliette et l'octroi d'un contrat sans appel d'offres. M. Loisel aimerait également savoir s'il était possible pour la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ne pas suivre la décision de la MRC de Joliette.

Madame Suzanne Dauphin, mairesse, explique que le contrat de la MRC de Joliette avec la firme d'évaluation Évimbec arrive à échéance à la fin de l'année 2021. L'octroi du contrat d'évaluation municipale relève de la MRC de Joliette et les règles relatives à l'octroi du contrat ont été respectées. Il était permis à la MRC de conclure un contrat de gré à gré. Le prix pour le contrat d'évaluation octroyé est approximativement 20 % moins élevé que le contrat actuel.

Il n'est pas possible pour la Ville de Notre-Dame-des-Prairies de se soustraire à ce contrat d'évaluation et ce, en vertu des règles applicables en matière d'évaluation prévues à la *Loi sur les compétences municipales* et à la *Loi sur la fiscalité municipale*, puisqu'il s'agit d'une compétence de la MRC.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 31 mai 2021

316-06-2021

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 31 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 31 mai 2021 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Liste des chèques – approbation

317-06-2021

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 1^{er} au 14 juin 2021 inclusivement et totalisant une somme de 220 456 \$.

5.2 Coordonnatrice au Service des loisirs et des saines habitudes de vie – personnel cadre remplaçant – embauche

318-06-2021

ATTENDU l'absence prolongée de la coordonnatrice au Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

ATTENDU la recommandation datée du 7 juin 2021 de monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE madame Marie-Pierre Lafond soit embauchée au poste de coordonnatrice au Service des loisirs et des saines habitudes de vie jusqu'au retour de la titulaire du poste;

QUE le début d'emploi de madame Lafond soit fixé au 21 juin 2021;

QUE le salaire de madame Lafond soit fixé au minimum de la classe 6 du document *Structure administrative et salariale ainsi que conditions de travail du personnel cadre municipal*.

5.3 Agente de bureau au Service des finances – personnel temporaire – embauche

319-06-2021

ATTENDU le besoin d'assistance au Service des finances au niveau de la comptabilité, de la taxation, de la paie et de la perception, suite à un départ à la retraite et à des absences prolongées d'employées œuvrant dans ce service;

ATTENDU QUE ce départ et ces absences permettent de débloquer le budget nécessaire pour l'embauche d'une agente de bureau temporaire;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a procédé à l'embauche de madame Claudia Bérubé par la résolution 180-04-2021 à titre d'étudiante stagiaire au Service des finances pour une durée de 140 heures;

ATTENDU QUE madame Claudia Bérubé a pu se familiariser avec les systèmes comptables et informatiques ainsi qu'aux différentes procédures administratives de la Ville;

ATTENDU QUE madame Claudia Bérubé répond aux exigences demandées pour ce poste;

ATTENDU la recommandation datée du 31 mai 2021 de madame Geneviève Côté-Riberdy, technicienne comptable au Service des finances et assistante-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner l'embauche de madame Claudia Bérubé à titre de personne salariée temporaire au poste d'agente de bureau au Service des finances, rétroactivement au 7 juin 2021, au salaire fixé à l'échelon 1 de l'échelle « agent(e) de bureau » de la convention collective en vigueur.

5.4 Technicienne inspectrice aux services techniques et de l'urbanisme – Marianne Vachon – permanence

320-06-2021

ATTENDU QUE, selon les termes de la résolution numéro 499-11-2020, madame Marianne Vachon a été embauchée au poste de technicienne inspectrice aux services techniques et de l'urbanisme;

ATTENDU QU'en vertu de la convention collective actuellement en vigueur, madame Vachon était soumise à une probation de 120 jours travaillés;

ATTENDU QUE ladite période de probation a pris fin le 10 mai 2021 et que madame Marianne Vachon a répondu de manière satisfaisante aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE madame Marianne Vachon obtienne sa permanence rétroactivement à la date de la fin de la période de probation, soit le 10 mai 2021, et qu'elle soit désignée comme technicienne inspectrice aux services techniques et de l'urbanisme de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE les conditions d'emploi de madame Marianne Vachon soient celles fixées à la convention collective actuellement en vigueur.

5.5 Avis de motion – règlement numéro 1224-2-2021 modifiant le règlement numéro 1224-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies

321-06-2021

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1224-2-2021 modifiant le règlement numéro 1224-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1224-2-2021 modifiant le règlement numéro 1224-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies

322-06-2021

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1224-2-2021 modifiant le règlement numéro 1224-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

5.6 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1288-2021 constituant une réserve financière aux fins de protection et de bonification en matière environnementale sur l'ensemble du territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies

Monsieur Serge Landreville dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement concernant le règlement numéro 1288-2021 constituant une réserve financière aux fins de protection et de bonification en matière environnementale sur l'ensemble du territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

5.7 Roy & Asselin, avocats – honoraires

323-06-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Roy & Asselin inc., avocats, pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Roy & Asselin inc. avocats, les honoraires professionnels au montant de 413,91 \$ pour les services rendus au mois de mai 2021.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Avis de motion – règlement numéro 1295-2021 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu’amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville

324-06-2021

Monsieur Jean-Guy Forget donne l’avis de motion suivant :

Prenez avis qu’à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1295-2021 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu’amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1295-2021 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu’amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville

325-06-2021

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d’adopter le projet de règlement numéro 1295-2021 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu’amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville.

6.2 Entretien des accotements – mandat

326-06-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire procéder à l’entretien des accotements sur une partie du rang Sainte-Julie et du Domaine des rapides afin d’assurer la sécurité des usagers de la route et d’assurer la pérennité du revêtement asphaltique;

ATTENDU QU’il y a lieu de retenir les services d’une entreprise spécialisée pour l’entretien mécanique des accotements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D’autoriser les services municipaux à demander des prix pour procéder à l’entretien des accotements sur une partie du rang Sainte-Julie et du Domaine des rapides;

Que le contrat dans le cadre de ce projet soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme.

6.3 Prolongement de la rue perpendiculaire à la rue Joseph-M.-Parent (rue des Affaires) – Généreux construction inc. – certificat de paiement no 7

327-06-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Généreux Construction inc. l’exécution de travaux dans le cadre du prolongement de la rue perpendiculaire à la rue Joseph-M.-Parent (rue des Affaires);

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de GBI experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 7 et en recommande le paiement dans sa lettre du 7 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Généreux Construction inc. la somme de 76 490,80 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1181-2017.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Dérogation mineure numéro 2021-00252 (106 à 112, rue Hubert et 114 à 120, rue Hubert)

328-06-2021

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard des immeubles portant les numéros de lots 5 871 197 et 5 871 198 et situés aux 106 à 112, rue Hubert et 114 à 120, rue Hubert;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de permettre qu'un autre revêtement extérieur soit autorisé comme recouvrement de la portion du rez-de-chaussée de la façade du bâtiment principal, plutôt que strictement de la brique, de la pierre ou de la maçonnerie, dérogeant ainsi à l'article 3.5.2.46A du règlement de zonage numéro 300-C-1990;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2021-00252 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2021-00252 soit acceptée.

7.2 Dérogation mineure numéro 2021-00259 (chemin du Domaine Marois)

329-06-2021

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 924 818 et situé sur le chemin du Domaine Marois;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de permettre la création d'un lot de forme irrégulière en zone agricole A-1 131 et situé à moins de 300 mètres d'un lac et dont:

- 1- la profondeur de sa limite nord est nulle, plutôt que de 30 mètres minimum, dérogeant ainsi à la grille des usages et normes pour la zone A-1 131, annexe A-7 du règlement de zonage 300-C-1990 et de l'article 3.4.2.2 du règlement de lotissement 300-B-1990;
- 2- la ligne latérale nord de lot n'est pas perpendiculaire à la ligne de la rue, dérogeant ainsi à la sous-section 3.3.1 du règlement de lotissement 300-B-1990);

- 3- la superficie est de 3 047,1 mètres carrés plutôt que le 4 000 mètres carrés minimum requis pour les terrains situés, en tout, à moins de 300 mètres d'un lac, dérogeant ainsi à l'article 3.4.2.2 du règlement de lotissement 300-B-1990;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2021-00259 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2021-00259 soit acceptée.

7.3 Étude de PIIA – projet de remplacement d'une enseigne apposée sur le bâtiment – 138, boulevard Antonio-Barrette

330-06-2021

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble situé au 138, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet le remplacement d'une enseigne apposée sur le bâtiment;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble situé au 138, boulevard Antonio-Barrette, ayant pour objet le remplacement d'une enseigne apposée sur le bâtiment.

7.4 Étude de PIIA – projet d'installation d'une enseigne sur poteau – 175, boulevard Antonio-Barrette

Ce point est retiré de la présente séance.

7.5 Avis de motion – règlement numéro 1294-2021 visant à encadrer les permis et procédures de lotissements

331-06-2021

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1294-2021 modifiant les dispositions relatives aux permis et certificats associées au règlement de lotissement numéro 300-B-1990, tel qu'amendé, afin de :

1. modifier les dispositions associées à une demande de permis de lotissement.

Dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1294-2021 visant à encadrer les permis et procédures de lotissements

332-06-2021

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1294-2021 modifiant les dispositions relatives aux permis et certificats associées au règlement de lotissement numéro 300-B-1990, tel qu'amendé, afin de :

1. modifier les dispositions associées à une demande de permis de lotissement.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Bâtiment des organismes – acquisitions et aménagements – modification

333-06-2021

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution numéro 649-12-2020 en date du 17 décembre 2020 concernant l'acquisition et l'installation d'un écran projecteur et d'un système de son auprès de Stéréo Plus pour la somme de 20 386 \$, taxes en sus, ainsi que l'acquisition et l'installation de tablettes et mobilier de rangement dans les entrepôts auprès d'Ébénisterie Dominic Letieq pour la somme de 9 350 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE des modifications ont été demandées à Ébénisterie Dominic Letieq, notamment l'ajout d'un comptoir dans le local des Scouts;

ATTENDU la recommandation en date du 7 juin 2021 de monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser la dépense supplémentaire au montant de 2 260 \$, plus taxes, à Ébénisterie Dominic Letieq, pour l'ajout notamment d'un comptoir dans le local des Scouts;

Que cette dépense soit imputable au règlement numéro 1220-1-2019.

8.2 Fondation Richelieu de Joliette – agrandissement de l'édifice Richelieu Michel-B.-Comtois – demande de contribution financière

334-06-2021

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par la Fondation Richelieu de Joliette dans le cadre de son projet visant l'agrandissement de l'Édifice Richelieu Michel-B.-Comtois dans le but de mieux répondre aux problématiques d'itinérance et d'insécurité alimentaire;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière d'un montant de 4 000 \$ à la Fondation Richelieu de Joliette dans le cadre de son projet visant l'agrandissement de l'Édifice Richelieu Michel-B.-Comtois.

8.3 Carrefour Action municipale et famille – adhésion – renouvellement

335-06-2021

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies au Carrefour Action municipale et famille pour 2021-2022 et d'acquitter la cotisation de 160 \$, taxes en sus, s'y rapportant.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Robot nettoyeur – piscine municipale – acquisition

336-06-2021

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'achat d'un robot nettoyeur pour la piscine municipale;

ATTENDU la recommandation du 7 juin 2021 de monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'acquisition d'un robot nettoyeur pour la piscine municipale, le tout selon la proposition de Ciment projeté et piscines Orléans inc. au montant de 6 850 \$, plus taxes.

9.2 Club de soccer Lanaudière-Nord Noir et Or – inscriptions été 2021 – recommandation de paiement

337-06-2021

ATTENDU QUE le Club de soccer Lanaudière-Nord a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquoises et prairiquois pour la saison estivale 2021;

ATTENDU QUE monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs, a vérifié ladite liste et en recommande le paiement dans sa note du 4 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse au Club de soccer Lanaudière-Nord sa contribution sur les inscriptions pour la saison estivale 2021 totalisant un montant de 21 391,30 \$.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

338-06-2021

10.1 Festival de Lanaudière – été 2021 – commandite

ATTENDU QU'une offre de partenariat à titre de commanditaire officiel de l'édition 2021 est proposée à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies par le Festival de Lanaudière;

ATTENDU la recommandation du 4 juin 2021 de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies approuve l'offre de partenariat et le plan de visibilité proposés par le Festival de Lanaudière et verse une somme de 10 000 \$ à l'organisme à titre de contribution pour la saison 2021;

QUE la Ville verse également une somme de 1 000 \$ au Festival de Lanaudière au profit du cinéma en plein air pour la saison 2021.

339-06-2021

10.2 Pôle Territoire Danse – entente – autorisation de signature

ATTENDU QUE le Pôle Territoire Danse, propulsé par Diffusion Hector-Charland, a le mandat d'orchestrer une grande variété d'activités en danse sur le territoire lanaudois afin qu'une rencontre puisse naître entre les artistes et le public;

ATTENDU QUE ce pôle favorise le développement de la discipline et veut mettre en ligne un site Internet propre au Pôle Territoire Danse, où les partenaires jouirons d'une visibilité et de certains avantages;

ATTENDU la tenue de deux résidences de création ainsi que l'événement « *Qui Bougera* », prévus pour la saison 2021-2022 au Carrefour Culturel, dans le cadre du Pôle Territoire Danse;

ATTENDU la recommandation du 4 juin 2021 de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accepter les termes de l'entente de partenariat à intervenir entre Diffusion Hector-Charland et la Ville de Notre-Dame-des-Prairies dans le cadre du Pôle Territoire Danse, pour la saison 2021-2022;

D'approuver la contribution financière totale prévue à l'entente au montant de 4 425 \$, non taxable, pour la saison 2021-2022, selon la ventilation suivante :

- Frais de base – services d'opération 1 000 \$
- Frais de base – communications 1 500 \$

- Programmation et coordination 1 425 \$
- Projet spéciaux (Qui Bougera) 500 \$

D'autoriser monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des communications, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite entente.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

340-06-2021

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 41.

Me Audrey Chevrette
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse